

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 470

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° 469 du Gouvernement

ARTICLE 10 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« entreprise »

les mots :

« ou plusieurs entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On peut très bien imaginer qu'un projet socialement innovant soit porté par un collectif d'entreprises travaillant ensemble.